

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 2650

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 6, après le mot :

« alimentaire »,

insérer le mot :

« national ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est simple : rappeler que les politiques publiques doivent avoir pour objectif premier d'assurer en premier lieu l'approvisionnement alimentaire national.